

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE
24 RUE DE LA VILLAGEOISE
60100 CREIL

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

Séance du 19 Janvier 2022

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 31
 - de Présents : 17
 - de Représentés : 0
 - de Votants : 17

RESULTAT :

- POUR : 17
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION(S) : 0

DATE D’AFFICHAGE :

LE : 27/01/2022

RECU EN SOUS-PREFECTURE

LE : 27/01/2022

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 28/01/2022

LE PRESIDENT



L’an deux mil vingt-deux, le 19 juin à 18h00, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le mardi 11 janvier 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de l’Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) au 24 rue de la Villageoise à Creil, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB pouvait délibérer valablement, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Président : M. BOUCHER, **Membres :** MM. CARON, RAZACK, DUPLESSI, DELION, DEGAUCHY HERCELIN, DAVENNE et Mmes ALKAYA, LEHNER, DAILLY, BEN HAMOU, FILIPIDIS, LOBGEAIS, SVITEK, GOURBESVILLE, VAN ELSUWE.

Excusés : MM. BOSINO, BLARY, RUFFAULT, BATTON et Mmes LAMBRE, CHARBONNEAU, SENET, DUBUISSON.

Secrétaire de séance : Mme GOURBESVILLE

INSTALLATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS DE L’AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l’arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

Vu, l’arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

Vu, l’arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l’arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois.

Vu, l’arrêté de M. le Préfet de l’Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l’agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l’agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la délibération n°21C086 du 24 Juin 2021 portant désignation des représentants de l’ACSO au sein du SMBCVB

Considérant que : suite au décès de Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE, maire de Saint-Vaast-les-Mello et 1^{er} Vice-président de l’ACSO, il y a lieu de pourvoir au remplacement du poste de délégué titulaire laissé vacant au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB).

Le Conseil Communautaire de l’Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a décidé à l’unanimité, lors de la séance du 24 Juin 2021 de désigner Madame FILIPIDIS, actuellement déléguée suppléante, sur ce poste vacant de délégué titulaire.

Madame VARLET a ensuite été nommée par le Conseil Communautaire de l’ACSO pour remplacer Madame FILIPIDIS sur le poste de déléguée suppléante du SMBCVB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l’unanimité :

- **D’installer Madame Marine FILIPIDIS, en tant que déléguée titulaire et de nommer Madame Nathalie VARLET en tant que déléguée suppléante au sein du SMBCVB.**

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

